

REGLEMENT TIRAGE AU SORT "Pack gagnant NRJ Music Awards"

Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE et durée du jeu concours

La S.A.S Valoris développement, au capital de 150 000 €, inscrite au RCS de TOULOUSE sous le numéro 433 019 858, est domiciliée au Domaine du Golf International, route de Grenade à SEILH (31840), organise un jeu concours intitulé « Pack Gagnants NRJ Music Awards » dont le gagnant sera désigné par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après.

Le jeu concours se déroulera du lundi 09 octobre à 10h au dimanche 15 octobre 2023 à minuit sans obligation d'achat sur le site internet temporis.fr.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu concours ainsi que les membres du personnel de Temporis et leur famille.

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

Le jeu concours est limité à une seule participation par personne pour toutes les agences du réseau Temporis. La participation est strictement personnelle et nominative.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

L'offre n'est pas cumulable avec toute autre opération promotionnelle en cours.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions de participation, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu concours consiste à gagner un pack gagnant pour deux personnes aux NRJ Music Awards (Palais des festivals et des congrès de Cannes).

Le lot gagné pourra être utilisé immédiatement par le gagnant pour la cérémonie NMA 2023 qui aura lieu le 10 novembre 2023 à Cannes.

Pour participer, les personnes devront exclusivement s'inscrire en ligne sur le site www.temporis.fr entre le lundi 09 octobre à 10h et le dimanche 15 octobre à minuit. Un tirage au sort désignera les gagnants.

Pour jouer, les participants doivent remplir le formulaire d'inscription dédié, après avoir pris connaissance du présent règlement disponible sur le site.

Ils indiquent dans le formulaire :

leur nom, prénom, date de naissance,

leurs coordonnées (adresse e-mail, adresse postale, téléphones) ;

leur profession,

l'agence d'inscription.

De plus, la participation n'est validée qu'après acceptation :

de la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes ;

de la case indiquant que le participant certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de son inscription.

Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort pour désigner les gagnants aura lieu le mardi 17 octobre 2023 à Seilh (31840) à 15h par l'organisateur du jeu concours dans les locaux de Valoris développement.

Le gagnant sera avisé le jeudi 19 octobre 2023 par téléphone et par mail. Dans un délai de 7 jours à compter de l'annonce des résultats des tirages au sort, les gagnants devront se rendre à l'agence Temporis® désignée pour finaliser la remise du gain.

Tout gagnant ne se manifestant pas à l'agence Temporis désignée dans les délais impartis pour récupérer son gain, le perdra définitivement et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du gagnant.

Les participants autorisent l'Organisateur du jeu : la SAS Valoris développement, domiciliée au Domaine du Golf International, route de Grenade à SEILH (31840) à diffuser les noms, prénoms, commune de résidence et photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatiques en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et ceci conformément à la législation en vigueur.

Les participants à ce jeu concours sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des propositions d'emploi par courrier, par téléphone ou par mail de la part de Temporis.

Les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à la Société Organisatrice.

Les données ne sont accessibles qu'aux personnes ayant besoin de les connaître pour l'organisation du jeu concours.

Les données pourront faire l'objet d'une transmission à des prestataires autorisés pour les finalités suivantes :

- remise des dotations aux gagnants et organisation logistique pour la mise en œuvre des dotations par notre partenaire ;
- en cas de demande de la part des autorités judiciaires, administratives ou fiscales justifiée par une disposition réglementaire ou légale.

Article 5 : LES LOTS

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la société organisatrice Valoris développement se réserve le droit de remplacer les lots en tout ou partie par d'autres lots de valeur équivalente en cas de difficulté extérieure, pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

La dotation comprend (pour le gagnant et son accompagnant, soit deux personnes) :

- le transport (aller et retour) depuis la gare ou l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant (selon son lieu de résidence) jusqu'à la gare ou l'aéroport du lieu de l'événement. Il est précisé que l'accompagnant partira de la même gare/aéroport que le gagnant.

- les transferts (aller et retour) gare/aéroport jusqu'à l'hôtel, et de l'hôtel au lieu de la cérémonie
- repas du soir : 1 dîner
- chambre d'hôtel : 2 nuit
- Accès cérémonie

Article 6 : CONTESTATION DU JEU

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par mail adressée à l'organisateur du jeu concours dont les coordonnées figurent à l'article 1^{er}. Ce mail devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin du jeu par mail, la date de réception du mail faisant foi.

Article 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne :

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé en la SCP LAMARQUE Jean-Pierre et DELPECH Sophie Commissaires de Justice 21 All. du Val d'Aran, 31770 Colomiers.

Article 8 : MODALITES DE MODIFICATION DU JEU

L'organisateur du jeu se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, en cas de force majeure.

Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des additions en cas de force majeure, des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme des avenants et/ou annexes au présent règlement.

La date et l'heure d'annonce des résultats pourront être décalées en cas de force majeure.

Article 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE

L'organisateur du jeu ne saurait être tenu pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment un éventuel retard dans la mise en œuvre du lot, ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le concours.

La Société Organisatrice ne sera également pas tenue pour responsable en cas :

- de dysfonctionnement des réseaux,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de problèmes de liaison téléphonique,
- d'intervention malveillante dans le cadre du Jeu,
- de défaut de réception ou de destruction d'une participation,
- de problèmes et dysfonctionnements des plates-formes des opérateurs, des logiciels ou du matériel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu,
- de force majeure telle que définie par la jurisprudence de la Cour de cassation.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site Internet.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable si un ou plusieurs participant(s) ne parvenai(en)t pas à participer au jeu concours du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de difficultés de mise en œuvre de la dotation.

Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature, directe ou indirecte, qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée, ce que tout gagnant reconnaît et accepte. Chaque gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre la Société Organisatrice ou l'une quelconque des sociétés du Groupe auquel elle appartient en ce qui concerne les dotations, notamment leur qualité ou toute conséquence engendrée par la mise en possession de la dotation.

Le gagnant reconnaît que l'utilisation de la dotation attribuée dans le cadre de sa participation au Jeu peut, selon sa nature, comporter des risques. Aussi, il déclare assumer tous les risques découlant de l'utilisation être assuré contre tout sinistre, de quelque nature qu'il soit, causé à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation ou de report dudit évènement pour quelque raison que ce soit.

Article 10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS INTERNET

La demande de remboursement des frais de participation doit être adressée par courrier électronique à Valoris Développement / « SERVICE MARKETING » Domaine du Golf International, route de Grenade à SEILH (31840), et être accompagnée des documents suivants :

- nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du participant ;
- nom et date du jeu concours ;
- un justificatif de participation.

Les frais de participation seront remboursés dans la limite d'une seule participation.

Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Toute demande de remboursement ne correspondant pas à une participation effective, n'incluant pas l'ensemble des éléments nécessaires à son traitement, transmise au-delà d'un délai de 90 jours calendaires suivant la participation, incomplète, illisible, inexploitable, ou encore raturée sera considérée comme nulle et ne pourra être honorée et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant demandeur.

Les remboursements des frais de la communication Internet (sur présentation de justificatif) se feront sur la base de 5 (cinq) minutes (le temps de l'inscription sur le site). La communication est facturée à la seconde dès la 1re seconde au prix de 0,010 € TTC/min. Prix d'établissement d'appel 0,10 € TTC. A l'exception des titulaires d'un abonnement Internet illimité.

Article 11 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DE JEU

Le règlement complet est disponible sur le site www.temporis.fr.

Le règlement pourra être envoyé par mail à toute personne qui en fera la demande auprès de Valoris développement ou à l'agence Temporis de la ville d'inscription des participants.

Le règlement sera alors envoyé par mail à l'adresse qu'aura indiqué le demandeur.

Le présent règlement sera consultable sur le site [temporis.fr](http://www.temporis.fr) et pourra être consulté à la demande dans les agences du réseau Temporis.

Le présent règlement est déposé en la SCP LAMARQUE Jean-Pierre et DELPECH Sophie Commissaires de Justice 21 All. du Val d'Aran, 31770 Colomiers.

Article 12: INTEGRALITE

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait nulle et non avenue par changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du règlement.

Article 13 : LOI APPLICABLE LITIGES ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent concours sera soumis à l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et ou à l'application du présent règlement.

Le présent concours est soumis aux termes du droit français en toute sa disposition. En cas de litige né de l'exécution, du déroulement ou de l'interprétation du règlement du jeu concours, les tribunaux de Toulouse seront compétents, ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Annexe : Liste des agences Temporis

Temporis Agen	10 rue Albert Ferrasse	47550
Temporis Aix en Provence	150 avenue Georges Pompidou	13100
Temporis Albi	1 rue Salvan de Saliés	81000
Temporis Ancenis	Boulevard du Dr Moutel	44150
Temporis Andernos	154, Boulevard de la République	33510
Temporis Andrézieux	1 rue Georges Guynemer	42160
Temporis Angers Sud	68 Boulevard du Roi René	49100
Temporis Anglet	2 Allée de la Licorne	64600
Temporis Angoulême	109 rue de Périgueux	16000
Temporis Annecy	9 avenue des romains	74000
Temporis Annemasse	2 rue Aristide Briand	74100
Temporis Annemasse Experts & Cadres	2B Rue Aristide Briand	74100
Temporis Argelès-Gazost	Place du Foirail	65400
Temporis Arras	17 rue Pasteur	62000
Temporis Aubagne	11 avenue 8 mai 1945	13400
Temporis Auray	19 rue du Danemark	56400
Temporis Auxerre	9 rue Dampierre	89000
Temporis Avallon	39 rue de Paris	89200
Temporis Bagnères de Bigorre	42 Allée des 3 frères Duthu	65200
Temporis Bar le Duc	27 Place Reggio	55000
Temporis Barbezieux	16 boulevard Chanzy	16300
Temporis Bayeux	17 Rue Larcher	14400
Temporis Beaupréau	6 Avenue Maréchal Foch	49600
Temporis Biars	53 av de la République	46130
Temporis Bois Colombes	39 bis, Rue du Général Leclerc	92270
Temporis Bordeaux centre	26 rue du Général Larminat	33000
Temporis Bordeaux Experts & Cadres	26 rue du Général Larminat	33000
Temporis Bordeaux rive droite	102, av Thiers	33100
Temporis Boulogne-sur-Mer	71 Rue Victor Hugo	62200
Temporis Bourg-en-Bresse	9 avenue Pierre Sémard	1000
Temporis Bourg-la-Reine	10 rue de Fontenay	92340
Temporis Bourges	9 bd de la République	18000
Temporis Bourges Experts & Cadres	9 bd de la République	18000
Temporis Bressuire	3 rue de la Cave	79300
Temporis Brive	69 bis av Pierre Semard	19100
Temporis Bruz	1 Avenue du Général de Gaulle	35170
Temporis Caen	11 Place de la résistance	14000
Temporis Cannes	116 Boulevard Sadi Carnot	6110
Temporis Castelsarrasin	2 Rue Edouard Herriot	82100
Temporis Challans	2 rue Owen Chamberlain	85300
Temporis Chalon-sur-Saône	7 Avenue Jean Jaurès	71100
Temporis Châlons en Champagne	6 bis Rue Jean Jaurès	51000
Temporis Châteaubriant	3 Bd Victor Hugo	44110
Temporis Châtelleraut	39 avenue du Président Wilson	86100
Temporis Chaumont	23 avenue de la république	52000
Temporis Cholet	55 rue Nationale	49300
Temporis Clermont-Ferrand	107 avenue de la République	63100
Temporis Compiègne	37 Cours Guynemer	60200
Temporis Concarneau	3 avenue Alain Le Lay	29900
Temporis Courbevoie Experts & Cadres	18 rue Kleber	92400
Temporis Dax	41 avenue de la Liberté	40990

Temporis Deauville	119 Avenue de la République	14800
Temporis Dieppe	6 Boulevard du Général de Gaulle	76200
Temporis Dijon Nord	30 Avenue du Drapeau	21000
Temporis Dijon Sud	88 avenue Jean Jaurès	21000
Temporis Dinan	13 rue de Brest	22100
Temporis Doué en Anjou	14 avenue Général Leclerc	49700
Temporis Epernay	12 rue Porte Lucas	51200
Temporis Epinal	Place des 4 nations	88000
Temporis Epinal Experts & Cadres	4 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	88000
Temporis Eu	46 rue Charles Morin	76260
Temporis Falaise	30 rue Georges Clemenceau	14700
Temporis Fontenay-le-Comte	19 bis rue Blossac	85200
Temporis Fougères	21 rue des Feuteries	35300
Temporis Guérande	14 Avenue Gustave Flaubert	44350
Temporis Guingamp	12 place Saint Sauveur	22200
Temporis Gujan-Mestras	51 cours de la République	33470
Temporis Hagetmau	48 rue Carnot	40700
Temporis Haguenau	5 rue du Puits	67500
Temporis Héringue	33b rue du général de Gaulle	68220
Temporis Hyères	12 rue du Soldat Bellon	83400
Temporis La Roche sur Yon	39 rue du Maréchal Foch	85000
Temporis La Rochelle	101 rue Périgny	17000
Temporis La Rochelle Experts & Cadres	101 Rue de Périgny	17000
Temporis Langres	19 pl. des Etats-Unis	52200
Temporis Le Havre	13 Quai George V	76600
Temporis Le Havre Experts & Cadres	13 Quai George V	76600
Temporis Le Loroux Bottereau	18 rue Anne de Goulaine	44430
Temporis Le Mans	151 avenue Jean Jaurès	72100
Temporis Lens	32 Bis Boulevard Emile Basly	62300
Temporis Léognan	1, avenue de Mont de Marsan	33850
Temporis Les Herbiers	18 rue de l'Oiselière	85500
Temporis Les Ponts Tarrets	129 RD 385 - Les Ponts Tarrets	69620
Temporis Les Sables d'Olonne	1 avenue Jean Jaurès	85100
Temporis Levallois-Perret	35 rue Victor Hugo	92300
Temporis Lille	96 bd Carnot	59000
Temporis Lille Experts & Cadres	98 Bd Carnot	59000
Temporis Limoges	21 Bd Victor Hugo	87000
Temporis Lorient	5 Boulevard Maréchal Joffre	56100
Temporis Lyon Est	122 av Franklin Roosevelt	69500
Temporis Lyon Sud	52 Rue Denuzière	69002
Temporis Lyon Villeurbanne	72 Rue Francis de Pressensé	69100
Temporis Marmande	11 Rue de la République	47200
Temporis Marseille La joliette	18 rue Melchior Guinot	13003
Temporis Marseille Sud	8 Boulevard Baille	13006
Temporis Mauléon	2 avenue Alsace Lorraine	64130
Temporis Melun	11 Rue du Général de Gaulle	77000
Temporis Mérignac	135 av de l'Yser	33700
Temporis Metz	1 rue Antoine	57000
Temporis Meung-Sur-Loire	10 rue des Cordeliers	45130
Temporis Mont-de-Marsan	149, av Maréchal Foch	40000
Temporis Montauban	366 Av. Jean Moulin	82000
Temporis Montbrison	9 Boulevard Lachèze	42600
Temporis Montpellier Est	1134 avenue de l'Europe	34170

Temporis Montreuil	26 bd Rouget de l'Isle	93100
Temporis Montreuil Experts & Cadres	26 bd Rouget de l'Isle	93100
Temporis Mulhouse	2 av du Président Kennedy	68200
Temporis Nancy Sud	19 rue de Serre	54000
Temporis Nantes Est	13, rue du cher	44000
Temporis Nantes Ouest	2 rue du Wattman	44700
Temporis Neuville aux Bois	2 rue Félix Desnoyers	45170
Temporis Nîmes	55 allée de l'Argentine, Immeuble l'Alphatis	30000
Temporis Niort	195 Avenue de la Rochelle	79000
Temporis Nogent-sur-Seine	24 rue des Ponts	10400
Temporis Noyon	7 rue des Merciers	60400
Temporis Obernai	4A rue du Général Leclerc	67210
Temporis Orléans Nord	10 rue Albert 1er	45000
Temporis Orléans Sud	2 route d'olivet	45100
Temporis Parentis	10 av du Lac	40160
Temporis Pithiviers	49 place du Martroi	45300
Temporis Ploërmel	20 rue Saint-Armel	56800
Temporis Pont Audemer	1 place Maréchal Gallieni	27500
Temporis Pontoise	8, Rue Seré DEPOIN	95300
Temporis Port-Jérôme-sur-Seine	Centre Commercial I	76330
Temporis Quimper	32 rue Amiral Ronarc'h	29000
Temporis Quimperlé	3 rue de la Paix	29300
Temporis Redon	50 Rue des Douves	35600
Temporis Reims	22 rue Cérés	51100
Temporis Reims Experts & Cadres	25 rue Cérés	51100
Temporis Remiremont	15 Avenue Julien Méline	88200
Temporis Rennes Est	67, rue de Rennes	35510
Temporis Rennes Est Experts & Cadres	67, rue de Rennes	35510
Temporis Rezé	1 rue Ernest Sauvestre	44400
Temporis Riom	8 bis, Avenue Virlogeux	63200
Temporis Roanne	14 cours de la république	42300
Temporis Rochefort	10 rue Michel Bégon	17300
Temporis Roubaix	3 bvd du général Leclerc	59100
Temporis Roubaix Experts & Cadres	5 bvd du général Leclerc	59100
Temporis Saint Chamond	51 rue Sibert	42400
Temporis Saint Dizier	25 rue Emile Giros	52100
Temporis Saint Jean d'Angély	4 rue Gambetta	17400
Temporis Saint Jean d'Ilac	559 bis, Avenue du Las	33127
Temporis Saint Nazaire	13 Bis Rue Albert de Mun	44600
Temporis Saint Yrieix	39 Boulevard de l'Hôtel de ville	87500
Temporis Saint-Etienne	21-23 rue des Aciéries	42000
Temporis Saint-Etienne BTP	25 Rue des Aciéries	42000
Temporis Saint-Etienne Experts & Cadres	21-23 rue des Aciéries	42000
Temporis Saint-Malo	17, bd des Talards	35400
Temporis Saint-Malo Experts & Cadres	17, Bd des Talards	35400
Temporis Saint-Priest	4, place Daniel Balavoine	69800
Temporis Saint-Vincent-de-Tyrosse	RN10, Résidence Sol y Luna – Bât A	40230
Temporis Saintes	102 avenue Gambetta	17100
Temporis Salon de Provence	341 bd de la République	13300
Temporis Sarlat	7 boulevard Nessmann	24200
Temporis Saumur	90 Rue d'Orléans	49400
Temporis Saverne	150 grande rue	67700
Temporis Seclin	5, rue Gabriel Péri	59113

Temporis Sélestat	3 boulevard Maréchal Foch	67600
Temporis Seltz	38, rue Principale	67470
Temporis Sens	14 cours chambonas	89100
Temporis Six-Fours-Les-Plages	25 Rue de l'Artisanat	83140
Temporis Souillac	21 av Gambetta	46200
Temporis Strasbourg Nord	1, rue du Faubourg de Pierre	67000
Temporis Tarbes	24 place du Foirail	65000
Temporis Terrasson	38 av. Charles de Gaulle	24120
Temporis Thouars	39 av Victor Leclerc	79100
Temporis Toul	282 rue Saint Mansuy	54200
Temporis Toulon	5 avenue Philippe Lebon	83000
Temporis Toulon Experts & Cadres	5 avenue Philippe Lebon	83000
Temporis Toulouse Santé	48 allée François Verdier	31000
Temporis Toulouse Sud	48 allée Forain-François Verdier	31000
Temporis Tours Nord	9 rue Edouard Vaillant	37000
Temporis Troyes	103, rue du Général De Gaulle	10000
Temporis Troyes Experts & Cadres	103, rue du Général De Gaulle	10000
Temporis Ustaritz	57 Rue des Vicomtes du Labourd	64480
Temporis Valence	33 avenue de Verdun	26000
Temporis Valence Experts & Cadres	33bis avenue de Verdun	26000
Temporis Vannes	126 boulevard de la paix	56000
Temporis Vannes Experts & Cadres	126 boulevard de la paix	56000
Temporis Vierzon	3b av Pierre Sémard	18100
Temporis Villefranche sur Saône	2/70 Rue des Chantiers du Beaujolais	69400
Temporis Villeneuve d'Ascq	30 place Salvador Allende	59650
Temporis Villeneuve sur Lot	4 rue de Penne	47300
Temporis Villette d'Anthon	90 avenue des Cèdres	38280